



REDACTION CONTRAT DE TRAVAIL

Par lbelieveicanfly

Bonjour,

Je suis secrétaire administrative dans un restaurant.

Ma Direction m'impose de rédiger les contrats de travail.(turn over très important) , leur service comptable facturant très cher cette rédaction.

(Je m'occupe également des ruptures conventionnelles... En revanche j'ai refusé de gérer les CDD et les licenciements).

Les contrats de travail sont ensuite signés par le patron et le salarié et je transmets une copie au service comptable qui est censé vérifier...du moins je pense.

Je ne suis pas juriste. Qui serait tenu responsable si je faisais une erreur (devant les prud'hommes par exemple).

Si ma responsabilité devait être engagée, je refuserais à l'avenir de rédiger les contrats.

Impatiente d'avoir votre avis.

Bien cordialement.

I believe I can fly